

AVIS PUBLIC

Taxes municipales – Année 2025

Avis est par les présentes donné que le rôle général de perception de la Ville de La Tuque, pour l'année 2025, a été complété le 5 février 2025 et qu'il est déposé au bureau de la soussignée. Toute personne sujette au paiement des taxes foncières et spéciales, de la taxe sur les immeubles non résidentiels, de la taxe d'aqueduc et d'égouts, de la taxe pour l'enlèvement et la destruction des ordures, de la taxe pour la collecte sélective et des taxes de secteur, est requise d'en verser le ou les montants au comptoir de la Ville de La Tuque ou du bureau municipal du secteur Parent, et ce, conformément à la loi. De plus, il peut être consulté sur le site Internet de la Ville au www.ville.latuque.qc.ca.

Taxes payables en un ou trois versements

Tout compte de taxes municipales (foncières – taxes immeubles non résidentiels – aqueduc et égouts – taxes de secteur – enlèvement et destruction des ordures – enlèvement et traitement des matières organiques), dont le total est inférieur à 300,00 \$ devra être acquitté en entier dans les trente (30) jours de la date d'envoi du compte.

Tout compte de taxes municipales, égal ou supérieur à 300,00 \$ peut être payé en trois (3) versements égaux : le premier versement sera exigible le **7 avril 2025**, le deuxième versement le **7 août 2025** et le troisième versement le **10 novembre 2025**.

Les taxes non acquittées aux dates ci-haut mentionnées porteront intérêt à raison de 7 % l'an et une pénalité de 0,5 % par mois pour un maximum annuel de 5 % sera aussi applicable, et ce, à compter de leur exigibilité.

IMPORTANT

Tout contribuable qui n'aura pas reçu de compte de taxes dans les trente (30) jours du présent avis est prié d'en faire la demande via Info-Service au numéro 819 676-5091 ou sans frais au 1 866 523-2121.

Vous pouvez effectuer le paiement de vos taxes par Internet, par l'entremise de votre institution financière, par chèque postdaté ou directement à notre bureau situé au 375, rue Saint-Joseph à La Tuque, G9X 1L5.



Christine Gervais, CPA
Directrice des finances et Trésorière

**PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE
AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
LE 5 FÉVRIER 2025**